



« Un prof dans chaque classe » : Pap Ndiaye dans l'incantation

Malgré les mesures annoncées par le ministre Pap Ndiaye pour pallier le manque de personnel et un recours accru aux contractuels, la rentrée scolaire s'annonce plutôt chaotique. La revalorisation salariale très attendue du corps enseignant reste floue, repoussée à 2023, et ne sera pas sans conditions. Fin août, Pap Ndiaye, dans la grande cour carrée de son ministère à Paris, a dit toute son « admiration » pour cette immense « machine bien huilée » que serait l'Éducation nationale. Une machine capable, si l'on rassemble les élèves et les personnels, de faire rentrer d'un même mouvement plus de 20 % de la population française jeudi 1 septembre.

Le ministre, nommé avant l'été, a appelé les commentateurs à « l'indulgence » pour les ratés inévitables selon lui dans le contexte d'une pénurie de personnel inédite. Près de quatre mille postes de professeur étaient encore non pourvus à la fin de l'été, en particulier en Île-de-France, en raison d'une désertion des concours d'entrée dans l'Éducation nationale (pour devenir titulaire et donc fonctionnaire) dans certaines académies du premier degré, et pour plusieurs matières dans le second, en allemand, lettres classiques, physique-chimie et mathématiques.

À plus de 500 kilomètres de là, Clarisse B., professeure d'anglais, enrage devant un tel discours, assommée par les défauts de la « machine », notamment en matière de ressources humaines. Enseignante avec dix ans d'expérience, officiant comme TZR (titulaire d'un concours mais remplaçante sur une zone) à Annecy depuis 2015, elle s'est accordé une disponibilité l'an dernier, essorée « par les réformes Blanquer [ancien ministre de l'éducation nationale – ndlr] » et la gestion du Covid. « C'était soit ça, soit je démissionnais... »

Partie se former un an à l'étranger pour se perfectionner en langue, la jeune femme a repris du service à la rentrée 2022 pour apprendre qu'elle sera affectée sur une zone à plus d'une heure de voiture de chez elle, « une heure trente en hiver » en raison des routes de montagne. Mais, pour le moment, sans poste.

Clarisse B. décroche alors son téléphone et contacte les établissements où elle enseignait jusque-là. « Autour de mon domicile, tous ont des blocs d'heures à remplacer, des temps partiels à compléter, ou des temps pleins, sur lesquels ils ont parfois déjà positionné des contractuels. » Le médiateur de l'académie ne dément pas, il s'agit de « fidéliser » les contractuel-les, qui peuvent, du fait de leur relation plus souple avec l'institution, refuser d'aller enseigner loin de chez eux. « Moi, titulaire, je vais donc rester en stand-by, payée à attendre qu'on m'appelle » , explique Clarisse B.

Julie n'attend plus, elle renonce. Depuis quinze ans dans l'administration pénitentiaire, cette fonctionnaire a passé en juin un concours interne pour devenir professeure des écoles, en maternelle ou primaire, après un an de formation dispensée en cours du soir. Arrivée sixième sur neuf reçu-es, Julie apprend en juillet qu'elle sera envoyée à l'autre bout de son académie, pour un poste à 90 km de son domicile. « C'est trop loin, trop cher, impossible pour un premier poste où énormément de travail de préparation sera nécessaire, de la formation obligatoire puisque je suis stagiaire, sans même parler de mes trois enfants en bas âge. On me propose de repostuler comme contractuelle pour avoir un poste plus près de mon domicile. Mais je suis déjà fonctionnaire ! C'est impensable, et écœurant. »

De tels récits ne sont pas isolés et illustrent le décalage que ressentent nombre de professionnel-les de l'éducation nationale, qui ont de plus en plus l'impression de travailler dans une sorte de village Potemkine. Interrogé sur les images de ces



contractuel-les recruté-es en speed dating dans diverses académies et à peine formé-es avant la rentrée, chahuté après la sortie controversée du recteur de l'académie de Créteil (particulièrement friande en matière de contractualisation), le ministre a donc tenté de déminer.

Un « concours exceptionnel » contre la pénurie de personnel

Jouant de sémantique – « Les contractuels ne passent pas avant les titulaires, ils passent avant chronologiquement » – Pap Ndiaye insiste : les quelque trois mille contractuel-les recruté-es cette année en plus de celles et ceux reconduits seraient une goutte d'eau dans un océan de titulaires : seulement 1,5 % des effectifs dans le premier degré et près de 9 % dans le secondaire (collèges et lycées), et surtout positionné-es en Île-de-France et dans l'outre-mer. Déjà, en juillet, il en faisait la promesse, « il y aura un professeur devant chaque classe dans toutes les écoles de France »

Concédant un manque « d'attractivité structurel » pour le métier, le ministre a ensuite brandi des outils d'urgence. Le recours aux listes complémentaires (pour les candidat-es ayant manqué de quelques points seulement le concours d'entrée dans l'Éducation nationale), mais surtout un concours « exceptionnel », au printemps 2023 pour le premier degré seulement, afin de titulariser un certain nombre de contractuel-les en poste, sans plus de précisions.

Ce qui soulève déjà une montagne de questions, proches de celles qui agitent le reste des agent-es de la fonction publique, pour un bon tiers également sous contrat. Faut-il accepter des mesures dérogatoires afin de pallier la pénurie, quitte à entériner fermement le principe de la contractualisation dans l'Éducation nationale ? Comment ne pas manquer ainsi les racines du problème, à savoir les conditions de travail et de rémunération des enseignant-es, largement dégradées, y compris au regard de leurs voisins européens ?

« Pour nous, un concours exceptionnel est une bonne chose vu la situation, cela peut "déprécier" les collègues aujourd'hui contractuels, mais nous souhaitons pouvoir négocier sur la nature des épreuves ainsi que les conditions de formation, de titularisation et d'affectation », explique Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. Le risque est en effet de créer de nouveaux écarts entre une partie du personnel, aux mains libres, et ceux tenus par les conditions du concours traditionnel, notamment sur le choix géographique dans la prise de poste.

Pas un prof sous 2 000 euros net, la promesse reste floue

Quant à la rémunération, Emmanuel Macron a éventé à la fin du mois d'août la promesse selon laquelle, en septembre 2023, plus « aucun enseignant » ne débutera sa carrière sous la barre des « 2 000 euros net mensuels ». Son ministre de l'éducation nationale a renvoyé les « détails » à une concertation « pour l'automne », et « dans le cadrage » de la loi de finances. Ni le ministre ni son cabinet n'avaient d'ailleurs, à quelques jours de la rentrée, des chiffres sur le nombre d'enseignant-es concerné-es, ni le coût d'une telle mesure.

Là encore, les « détails » seront pourtant d'une grande importance. « Aujourd'hui, pour arriver à 2 000 euros, il faut plus de dix ans de carrière, donc on ne pourra pas faire l'économie de retravailler toute la grille enseignante », prévient Virginie Akliouat, du SNUipp-FSU Bouches-du-Rhône.

Le corps professoral tout entier se méfie, après un dégel du point d'indice (qui permet de fixer le salaire des fonctionnaires) trop timide et tardif pour couvrir l'inflation en juin. Emmanuel Macron a d'ores et déjà conditionné une partie de l'augmentation à une sorte de « pacte » développé dans son programme présidentiel), c'est-à-dire des activités supplémentaires d'accompagnement ou d'encadrement que le professeur des écoles, le prof en collège ou au lycée s'engage à réaliser.



« Il y existe des primes variables dans le second degré et quant au “travail en plus” à rémunérer, il fait souvent déjà partie de nos missions de base, argue Catherine Nave-Bekhti. Donc il ne faut pas nous raconter trop d'histoires... » En maternelle et en primaire en particulier, selon un rapport publié par l'Éducation nationale elle-même en 2020, les enseignant-es déclaraient travailler en moyenne 42 heures, les plus jeunes montant allégrement à 52 heures hebdomadaires, en raison de la préparation des cours et des réunions d'équipe.

La poursuite de « l'expérience marseillaise »

Autre mantra de la Macronie, repris cette rentrée par Pap Ndiaye, le « terrain » la « souplesse » et l' « autonomie ». Le ministère veut, sans attendre son évaluation, déployer l'expérimentation lancée il y a un an à Marseille, et qui consiste à doter en moyens supplémentaires des projets pédagogiques innovants. Les établissements de la maternelle, du primaire et du secondaire sont donc appelés à construire de tel projet, les soumettre à leur rectorat cet automne dans le cadre d'un jury dont la composition demeure là encore inconnue, pour espérer décrocher un bout de la timbale. « C'est un changement profond pour notre ministère a confirmé Pap Ndiaye. Nous restons une seule Éducation nationale, mais nous avons besoin de flexibilité. »

Emmanuel Macron à l'école primaire Le Bouge, à Marseille, le 2 septembre 2021.

Recrutement des professeurs : l'expérimentation libérale annoncée par Macron inquiète

« On laisse croire qu'il n'y aurait que dans ces écoles sélectionnées que les équipes penseraient des projets d'établissements ! s'insurge Virginie Akliouat. Qu'il y ait besoin de plus de moyens de fonctionnement pour réussir, on est tout à fait d'accord, mais c'est valable sur la totalité du territoire. Sinon, il s'agit d'une mise en concurrence des écoles entre elles. »

Dans le petit espace médiatique que lui a laissé Emmanuel Macron – le président a, la semaine passée, largement déroulé les réformes à venir devant les recteurs d'académie réunis – Pap Ndiaye a ensuite évoqué d'autres pistes pour « réduire les inégalités de destins » : un nouveau plan d'action pour l'école maternelle, un accroissement du temps de stage en lycée professionnel, la volonté de travailler sur la classe de 6, des travaux sur le bâti scolaire pour affronter les défis climatiques, ou encore la généralisation d'une demi-heure d'activité physique quotidienne pour les élèves.

Le ministre a aussi tenu à mettre l'accent sur le harcèlement scolaire, saluant à cette occasion la mémoire de Jonathan Destin, décédé le 20 août dernier. Le jeune homme avait tenté en 2011 de s'immoler par le feu aux abords de son lycée, pour ensuite dédier sa vie à la lutte contre le harcèlement à l'école.

S'abritant sans risque ni surprise sous la figure de l'ancien ministre de l'instruction publique Jules Ferry, Pap Ndiaye a enfin placé cette rentrée sous de hautes ambitions : « Méfions-nous d'une école qui, tout en la promettant, n'accorderait pas l'égalité, car cela produit des injustices et une défiance dont tout le tissu social peut souffrir. » Les mots sont graves mais il en faudra plus pour convaincre le personnel, profondément abîmé par l'exercice que Jean-Michel Blanquer a fait de son ministère pendant cinq ans.

Un préavis de grève a été lancé par plusieurs syndicats dans l'Éducation nationale, pour s'adosser à la journée interprofessionnelle sur les salaires le 29 septembre. D'ici là, certaines équipes, notamment en Île-de-France, pourraient spontanément débrayer, dès les premiers jours de la rentrée.

